

Membres présents :

- Robert PAUCHON Maire
- Georges ALLEMAND 2^{ème} adjoint
- Amandine ARNAUD 3^{ème} adjointe
- Michel PONS
- Vincent Bumat
- Antoine Le Magadure

Membres absents et représentés :

- Joëlle Imbert, représentée par Michel Pons

Membres excusés :

- Dorine Tessa
- Sandrine Osinga

La séance débute à 18h10.

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 6. Mme Joëlle Imbert a donné son pouvoir à Mr Michel Pons.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Mr Le Maire demande qu'il soit rajouté à l'ordre du jour une délibération concernant le prêt pour l'achat du tracteur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de rajouter à l'ordre du jour l'emprunt pour l'achat du tracteur,

Madame Amandine ARNAUD est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 20 août 2021

Pour rappel : En sus du Compte rendu de réunion rédigé par le maire et nécessaire à la publication des délibérations, les membres du Conseil décident de produire le Procès-Verbal de séance plus détaillé établi par le ou la secrétaire désigné(e) lors du Conseil. Ce procès-

verbal est consultable par toute personne qui en fait la demande et sera archivé avec les documents des réunions.

Mr le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 août 2021.

Le PV est adopté à l'unanimité des élus :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Point 2 : Tarifs eau et assainissement

Monsieur le Maire expose que sont en cours sur le sujet de l'eau et l'assainissement de la commune :

- La rédaction d'un schéma directeur sur le réseau d'eau potable conduite par la société Hydrétudes
- Un audit des poteaux d'incendie de notre territoire réalisé par le SDIS05 dont le rapport est attendu
- Une enquête d'utilité publique sur la mise en conformité des 2 captages qui doit déboucher d'ici quelques jours (début octobre 2021) sur l'émission d'un arrêté préfectoral décrivant les obligations de la Commune en ce domaine
- Une évaluation préalable des besoins d'antennes complémentaires à créer pour relier de nouveaux abonnés au réseau d'eaux usées

Concernant le réseau d'eau potable ont d'ores et déjà été identifiés des chantiers sur :

Nature des travaux	Estimation de coûts	Taux de subvention possible	Date cible réalisation
Remplacement de robinets et vannes de sectionnement	40 K€	50%	S1 2022
Mise en œuvre télésurveillance	30 K€	50%	S1 2022
Ajout de compteurs de production	??	70% (DUP)	S1 2022
Clôtures de périmètres de protection	??	70% (DUP)	S1 2023
Maitrise foncier PPI Sapie (via échange de terrains)	??	70% (DUP)	S1 2022
Traitement de l'eau en sortie du captage de la Sapie	??	70% (DUP)	S2 2022
Devenir du captage du Miane	??	??	S2 2023
Remplacement section réseau très ancienne depuis réservoir Procureur jusqu'à ??	??	50%	S1 2024
Mise à niveau (et ajouts éventuels) des poteaux incendie	??	??	S1 2022

Concernant le réseau d'eaux usées, l'obtention d'une subvention (8 K€ de subvention pour un chantier à 18 K€) nous pousse à engager rapidement un chantier pour une antenne supplémentaire dans le secteur de la Montagne.

Au-delà de ce chantier, il y a d'autres antennes à créer sur le lotissement à la Montagne, sur le quartiers des Fets, du Villard, des Gallices ...

Une mise à jour du programme établi par La Seret est à discuter ensemble afin de recalibrer ce programme, faire les demandes de subvention ad'hoc et engager les chantiers (en 2022/2023/....) .

Sur l'aspect budgétaire, les recettes proviennent des redevances payées par les particuliers et par la mairie de Pelleautier (pour environ 8000 m³ d'eau potable), des subventions accordées par l'Agence de l'eau ou le Département, et par une subvention entre le budget principal de la Commune et son budget Annexe. Cette dernière possibilité n'est pas saine et risque de ne pas pouvoir perdurer ad vitam aeternam . C'est pourquoi nous proposons d'enclencher un cycle d'augmentation graduelle des tarifs payés par les clients.

C'est l'objet de la **délibération** de ce jour qui fixe les nouveaux tarifs des abonnements et consommations à partir du 1/10/2021.

	TARIFS ACTUELS m ³	TARIFS AU 01/10/2021	ABONNEMENT ACTUEL	ABONNEMENT AU 01/10/2021
EAU	0.63€ / m ³	0.70€ / m ³	57.48€ / AN	60.00€ / AN
ASSAINISSEMENT	1.00€ / m ³	1.05 / m ³	39.60€ / AN	42.00€ / AN

La décision est adoptée à l'unanimité des élus :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Point 3 : Règlement assainissement

Concernant le règlement de l'assainissement, le sujet est reporté suite au désistement du rendez vous de Mme LE-GOFF, technicienne eau et assainissement au département, reporté fin septembre.

Point 4 : Projet Méane

L'adjoint Georges Allemand rappelle que nous avons présenté en début 2021 un dossier de subvention DSIL+ dans le cadre du plan France Relance en demandant une subvention de 80% d'un bouquet de travaux et maîtrise d'œuvre estimé à 675 K€ HT. Mi juin 2021, un arrêté nous accorde une subvention étatique sur ce programme à hauteur de 40% (270 K€). Un versement de 13500 € a été exécuté.

Après discussion avec les services d'IT05, des demandes de subventions complémentaires auprès de la Région, du Département et de l'ADEME à soumettre fin 2021 / début 2022 devraient nous permettre de faire monter le taux de subventionnement dans une fourchette allant de 60 à 70%.

Ces demandes seront à faire sur la base d'un avant-projet détaillé qui est à produire par un architecte maître d'œuvre ; Afin de sélectionner cet architecte, de suivre ses réalisations pendant la phase de conception et d'initialiser les différents marchés en matière d'études, de contrôles et de réalisations, il est indispensable de s'appuyer sur les services d'un conducteur d'opération.

La délibération présentée ce jour vise à pouvoir contracter avec un professionnel installé à Gap (M.Chauvin) pour cette prestation de conduite d'opération dont le coût devrait être compris entre 15 et 20 K€.

L'objectif sur ce programme est d'avoir d'ici fin 2021 les premiers livrables de l'architecte incluant les études et les estimations appropriées pour faire les demandes de subventions complémentaires, organiser le phasage des travaux à partir de 2022 et déterminer le plan de financement.

Nous aurons l'appui d'IT05 (et en particulier de M.Sylvain Bertrand) sur les phase conception et travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité des élus :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Point 5 : Emprunt achat tracteur communal

Le Maire rappelle que nous avons procédé à l'embauche au 1/1/2021 d'un employé communal que nous avons doté d'un véhicule 4*4 pour circuler sur l'ensemble de la commune et de petits outillages.

En Juin, sur la base d'une consultation, nous avons décidé de procéder à l'investissement d'un tracteur neuf Kubota dont le prix est de 78 K€ TTC. Ce tracteur est attendu en octobre. Ce tracteur servira principalement au déneigement de la voirie communale (à hauteur de 60% environ, les autres 40% étant pris par un prestataire externe, Cf le CM d'aout avec le lancement d'une consultation) en étant équipé d'une étrave dont la Commune est propriétaire ;

Afin de financer l'achat du tracteur, un emprunt de 40 K€ est à faire sur une durée de 5 ans.

	BANQUE POSTALE	CRÉDIT AGRICOLE
PRÊT	40000€	40000€
INTÉRÊTS	0.33 %	0.44 %
TOTAL	40346€	40529€

En comparant les offres de la Banque Postale et du Crédit Agricole, il est plus avantageux de contracter cet emprunt auprès de la Banque Postale (taux fixe de 0,33%).

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : Pour : 7

Point 6 : Attribution d'une concession au cimetière communal

Mr le Maire expose que Mr Aimé Guillaume a fait la demande d'une concession de 3m x 3m au cimetière communal. Pour rappel les concessions sont depuis le 17 mai 2019 des concessions trentenaire au prix de 1500€.

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : Pour : 7

Point 7: Recensement voirie communale

Monsieur le Maire rappelle que les derniers recensements concernant les chemins communaux et ruraux ont été fait en 2012. Le reclassement de l'ensemble de la voirie doit être effectué avant fin 2021. Pour cela, une commission est à mettre en place.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil des volontaires pour cette commission. Sont volontaires pour le conseil municipal : Georges Allemand, Robert Pauchon et Vincent Bumat.

Monsieur le Maire demande qu'un appel à des citoyens manteyards soit fait par le biais du site et du mailing et demande à l'assistance publique si il y a des volontaires pour intégrer cette commission. Sont volontaires pour le public du conseil municipal : Laurence Van Bellegem, Norbert Boselli et Jean-François Lafarge.

Monsieur le Maire rappelle que la saison du déneigement ne va pas tarder, et que certains chemins de la commune sont encombrés par les haies. Il rappelle que la loi oblige l'emprise goudronnée plus 50cm de chaque côté. Que les haies de moins de 2m de hauteur doivent être à 1m de la chaussée et celles de plus de 2m de hauteur doivent être à 2m de la chaussée. Un devis a été fait à hauteur de 6840€ à une entreprise de débroussaillage et élagage (avec lamier et élagueuse) pour faciliter le travail des déneigeurs.

Point 8 : Questions diverses

- Courrier de Madame la Préfète concernant le développement de la téléphonie mobile avec le projet New Deal et l'implantation d'une antenne sur la commune. L'hypothèse de pouvoir rajouter un opérateur sur l'antenne de Rabou plutôt que d'engager la mise en place d'une nouvelle antenne sur notre territoire a été refusée. Dans le cadre du projet Newdeal, une obligation a été faite à l'opérateur afin de déployer une couverture 4G de bonne qualité sur la commune. Une position municipale est à donner, Monsieur Michel Pons est chargé de reprendre le dossier avec Monsieur le Maire
- Réunion de quartier aux Villarons reportée.
- Absence de Monsieur le Maire du 16 au 28 septembre, celui ci demande aux adjoints de prendre le relai sur les affaires en cours.

La parole est donnée à l'assistance

- Madame Rinsk demande à propos du captage de Céüse si la javellisation de l'eau est possible en 2 temps. Le conseil n'ayant pas la réponse se renseigne.
- Madame Rinsk évoque la possibilité d'une subvention concernant le projet de rénovation des bâtiments communaux avec Action Logement. Le conseil municipal va se rapprocher d'eux.
- Madame Van Bellegem et Madame Rinsk soulèvent que le prix de l'eau est identique pour les habitants de la commune et la commune de Pellautier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h20.